

Offre promotionnelle : Lancement de l'offre promotionnelle : [Click here to enter a date.](#)Fin de l'offre promotionnelle : [Click here to enter a date.](#)

Différences / avantages de l'offre promotionnelle :

Lien vers l'offre promotionnelle :

1. Nom de l'entreprise notifiée			
1.1. Adresse	177, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange		
1.2. Helpdesk [joignable de 8h à 22h, du lundi au vendredi / joignable de 8h-20h samedi, dimanche et jour fériés]	numéro téléphone	800 77777	
	e-mail	info@tango.lu	
1.3. Service clientèle [joignable de 8h à 22h, du lundi au vendredi / joignable de 8h-20h samedi, dimanche et jour fériés]	numéro téléphone	800 77777	
	e-mail	info@tango.lu	
Service technique [joignable de 09h à 18 h, du lundi au vendredi]	numéro téléphone	800 77777	
	e-mail	info@tango.lu	
1.4. Service réclamation/médiation [joignable de 09h à 18 h, du lundi au vendredi]	numéro téléphone	800 77777	
	e-mail	info@tango.lu	
	adresse	Tango Boîte Postale 32 L-8005 Bertrange Luxembourg	
1.5. Service facturation [joignable de 8h à 22h, du lundi au vendredi / joignable de 8h-20h samedi, dimanche et jour fériés]	numéro téléphone	800 77777	
	e-mail	info@tango.lu	
1.6. Site Web	www.tango.lu		

Dernière mise à jour le 18/11/2014, tarifs en vigueur à partir du 01/01/2015

Tous les prix sont à indiquer en € TVA (17%) comprise.

2. Nom de l'offre	Tango Moonlight		
3. Contrat			
3.1. Lien vers les conditions contractuelles (particulières/générales)	<a href="http://www.tango.lu/page.php?url=particulier/aidesupport/documentsutiles/conditions">http://www.tango.lu/page.php?url=particulier/aidesupport/documentsutiles/conditions</a>		
3.2. Description du service	Avec Tango Moonlight, vos appels sont entièrement gratuits de 20 heures à 6 heures du matin sur le réseau national fixe (hors numéros spéciaux), et ce 7 jours sur 7!		
3.3. Valable à partir du			
3.4. Durée minimale d'engagement	[mois]		
3.5. Délai contractuel de fourniture	[jours]		
3.6. Délai commercial de fourniture	[jours]		
3.7. Délai contractuel de levée de dérangement	[heures]		
3.8. Frais d'initialisation de l'offre	[€]		
3.9. Rythme de facturation	[s/s]	60/15	
3.10. Définition heures pleines (peak hours)	Heures pleines : lun - dim, de 6h00 à 20h00		
3.11. Définition heures creuses (off-peak hours)	Heures creuses : lun - dim, de 20h à 6h00		

3.12. Résiliation du contrat (décrire)
<p><b>Règles de résiliation</b></p> <p>En application de l'article 3.20 des Conditions Générales pour les Services Tango, les règles en cas de résiliation sont les suivantes.</p> <p><u>Résiliation par Tango.</u></p> <p>Les Contrats peuvent être suspendus totalement ou partiellement par Tango, sans mise en demeure préalable dans les cas prévus à l'article 3.20.1 de nos Conditions Générales. Il s'agit notamment des cas de fraude du Client, de retard ou de défaut de paiement et de perturbation des réseaux, de non-respect par le Client de ses obligations envers Tango nées du Contrat, des conditions d'utilisation des Services.</p> <p>En cas de résiliation du Contrat aux torts du client, les sommes restant dues deviennent immédiatement exigibles. Le Client est tenu de payer à Tango :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le cas d'une option GSM ou d'une subvention d'un équipement : la totalité des redevances de l'option GSM ou de la subvention d'équipement à échoir jusqu'à l'expiration de la période minimale comme si l'exécution de celle-ci s'était poursuivie normalement jusqu'à son terme ;</li> <li>- dans le cas d'un service et/ou option de communications avec ou sans subvention d'un équipement : une indemnité de dédit reprise dans la Liste ci-dessous.</li> </ul> <p><u>Résiliation par le Client.</u></p> <p>Résiliation du Contrat et/ou Service(s) et/ou Options à durée indéterminée. Le Client peut résilier son contrat à durée indéterminée à tout moment par lettre recommandée. La résiliation aura lieu dans les 15 jours calendrier suivant la réception de la demande du Client.</p> <p>Résiliation du Contrat et/ou Service(s) et/ou Options à durée déterminée.</p> <p>En cas de motifs légitimes :</p> <p>Le client peut mettre fin au Contrat pendant la période d'engagement minimum pour motif légitime c'est à dire en cas de survenance en cours du contrat d'un événement imprévisible Si des Equipements ont été fournis et/ou loués par Tango au Client et/ou si le Client a souscrit à une option GSM ou bénéficie d'une subvention d'équipement, le Client devra retourner les Equipements complets (accessoires inclus) en bon état et dans un emballage adapté dans un délai maximum de 15 (quinze) jours à compter de la désactivation du service. A défaut, Tango pourra facturer au Client le montant des redevances dues au titre d'une option GSM ou d'une subvention d'équipement s'il y a lieu, à échoir jusqu'à l'expiration de la période minimale comme si l'exécution de celle-ci s'était poursuivie jusqu'à son terme suivant la Liste reprise ci-dessous.</p> <p>Dans le cas d'un Service et/ou Option de communications avec subvention d'un Equipement, le Client reste redevable d'une indemnité correspondant à la valeur résiduelle de l'Equipement au moment de la résiliation communiquée par Tango suivant Liste reprise ci-dessous.</p> <p>Absence de motifs légitimes :</p> <p>Dans ce cas, le Client est tenu de payer à Tango :- dans le cas d'une option GSM ou d'une subvention d'un équipement : la totalité des redevances de l'option GSM ou de la subvention d'équipement à échoir jusqu'à l'expiration de la période minimale comme si l'exécution de celle-ci s'était poursuivie normalement jusqu'à son terme ; - dans le cas d'un service et/ou option de communications avec ou sans subvention d'un équipement : une indemnité de dédit.</p>
3.13. Frais dus au moment de la résiliation du contrat, y compris le recouvrement des coûts liés aux équipements terminaux
Pas de frais de résiliation mais le solde restant pour les différents contrats est dû
3.14. Frais liés à la portabilité des numéros et autres identifiants
N/A
3.15. Option(s) de paiement (à énumérer et décrire)
<p>Les montants établis sur la facture sont payables dans le délai mentionné sur la facture. Le paiement s'effectue aux numéros de compte indiqués sur la facture avec mention des références, suivant le mode de paiement convenu entre les parties. Le Client doit également fournir à cet égard toutes informations et documents nécessaires tels que sollicités par Tango. Le règlement anticipé des factures ne donne lieu à aucun escompte.</p>

<p>Le Client qui prétend ne pas avoir reçu sa facture est cependant tenu d'acquitter le montant que Tango lui indique. Ce montant sera justifié par un duplicata de la facture initiale qui lui sera fournie suite à sa demande. Des frais administratifs peuvent être facturés lors de la demande d'un duplicata (cf. Liste des Tarifs Administratifs). L'expiration du délai de paiement met de plein droit le Client en demeure de payer sans qu'il y ait besoin d'une sommation. Des intérêts moratoires seront calculés au taux conforme à la loi du 18 avril 2004 sur les délais de paiement et intérêts de retard. Les intérêts seront dus à partir de l'expiration du délai de paiement. En cas de défaut ou de retard de paiement ou de doute sérieux quant à la solvabilité du Client, Tango se réserve le droit de demander, à tout moment, au Client la constitution d'une avance sur consommation ou dépôt de garantie à première demande prévue à l'article 3.15.2. Sans préjudice des dispositions de l'article 3.20 des Conditions Générales, Tango se réserve le droit de suspendre partiellement ou totalement le Service offert au Client qui refuse de constituer la garantie sollicitée. Tango est en droit, en cas de retards successifs de paiement donnant lieu à l'envoi de rappels de facturer les frais administratifs résultant de ces rappels, dont le montant forfaitaire est indiqué dans la Liste des Tarifs. Il est de même des frais de récupération de créance que Tango confierait à un tiers (cf. Liste des Tarifs Administratifs). En cas de défaut ou de retard de paiement, de non-respect par le Client de ses obligations, de fausse déclaration, de risque d'insolvabilité, d'ouverture de procédure collective, de fraude avérée ou présumée, ou d'autres motifs légitimes, Tango pourra déclarer les créances du Client immédiatement exigibles, sans préjudice des droits de suspension partielle ou totale, voire de résiliation aux torts exclusifs du Client conformément à l'article 3.20.2 des Conditions Générales. Tango se réserve en outre le droit d'entreprendre toute action visant à obtenir le paiement de ses créances, ainsi que la réparation de son préjudice et des frais engagés. Tout retard de paiement de deux échéances entraîne automatiquement l'application d'une pénalité de retard égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la facturation.</p>		
<b>4. Coûts du service</b>		
<b>4.1. Raccordement téléphonique</b>		
<b>4.1.1. Maison unifamiliale</b>		
4.1.1.1. Raccordement au réseau souterrain	[€]	N/A
4.1.1.2. Installation tête terminale et connexion du câble principal	[€]	N/A
4.1.1.3. Déplacement du raccordement vers une nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble	[€]	N/A
4.1.1.4. Frais supplémentaires	[€]	N/A
<b>4.1.2. Appartements ou bureaux dans maisons multifamiliales</b>		
4.1.2.1. Raccordement au réseau souterrain	[€]	N/A
4.1.2.2. Installation tête terminale et connexion du câble principal	[€]	N/A
4.1.2.3. Frais supplémentaires par appartement	[€]	N/A
4.1.2.4. Activation par ligne téléphonique	[€]	N/A
4.1.2.5. Déplacement du raccordement vers une nouvelle adresse ou autre appartement d'un immeuble	[€]	N/A
4.1.2.6. Frais supplémentaires	[€]	N/A
<b>4.2. Option(s) (à énumérer et décrire)</b>		
N/A		
<b>5. Coûts</b>		


5.1.	Abonnement mensuel analogique	[€/mois]	N/A
5.2.	Abonnement mensuel ISDN (nombre de lignes à préciser)	[€/mois]	N/A
5.3.	Abonnement VoIP	[€/mois]	N/A
5.4.	Consommation minimale mensuelle/annuelle	[€/mois]	N/A
5.5.	Consommation mensuelle incluse	[€/mois]	N/A
5.6.	Facture par email (Réduction)	[€/mois]	0 EUR
5.7.	Facture détaillée par numéro envoyée par email (Réduction)	[€/mois]	gratuit
5.8.	Facture en ligne (Webbilling)	[€/mois]	gratuit
5.9.	Fonction d'appel en conférence	[€]	N/A
5.10.	Activation / désactivation de la déviation des appels	[€]	10,17€
5.11.	Blocage / Déblocage de certains types de communications	[€]	N/A
5.12.	Présentation des numéros entrants	[€]	N/A
5.13.	Consultation de la messagerie vocale	[€]	N/A
5.14.	Numéro non-publié	[€]	N/A
5.15.	Ouverture d'une nouvelle ligne téléphonique	[€]	N/A
5.16.	Matériel supplémentaire (modem, router, téléphone,...)	[€]	N/A
5.17.	Changement d'adresse de facturation	[€]	N/A
5.18.	Changement du titulaire d'un raccordement	[€]	N/A
5.19.	Changement de numéro de téléphone (prix par numéro)	[€]	N/A
5.20.	Inscription dans l'annuaire	[€]	N/A
5.21.	Option(s) (à énumérer et décrire)		
6. Coûts communications nationales hors option(s)			
6.1. Appels nationaux vers numéros fixes (peak/off-peak) [€/min]			
6.1.1.	On	0,2849€/min	
	- net		
	- call		
6.1.2.	Off	0,00€/min	
	- net		

- call		
<b>6.2. Appels nationaux vers numéros VoIP<sup>1</sup> (peak/off-peak) [€/min]</b>		
6.2.1. On - net - call	0,2849€/min	
6.2.2. Off - net - call	0,00€/min	
<b>6.3. Appels nationaux vers numéros mobiles (peak/off-peak) [€/min]</b>		
6.3.1. On - net - call	Tango : 0,1780 €/min Autres réseau mobiles : 0,1780 €/min	
6.3.2. Off - net call	Tango : 0,1577 €/min Autres réseau mobiles : 0,1679€/min	
<b>7. Option(s) (à énumérer et décrire)</b>		
<b>8. Coûts communications nationales vers internationales hors option(s)</b>		
<b>8.1. Zone x <sup>2</sup> (Veuillez ajouter les zones définies)</b>		
8.1.1. Appels vers un numéro fixe (peak/off-peak)	[€/min]	Zone frontalière : 0,0804 € Zone 1 : 0,0967 € Zone 2 : 0,1399 € Zone 3 : 0,2839 € Zone 4 : 0,3780 € Zone 5 : N/A Zone Reste du Monde : 1,4376 € Satellites : 6,2977€
8.1.2. Appels vers un numéro mobiles (peak/off-peak)	[€/min]	Zone frontalière : N/A Zone 1 : 0,2543 € Zone 2 : 0,2543 € Zone 3 : 0,2839 € Zone 4 : 0,3780 € Zone 5 : N/A Zone Reste du Monde : 1,4376 € Satellites : 6,2977 €
<b>8.2. Option(s) appels internationales (à énumérer et décrire)</b>		

<sup>1</sup> Les numéros de la plage '20', voir la décision 04/79/ILR du 21 octobre 2004.

<sup>2</sup> L'entreprise notifiée définira elle-même les zones et le nombre de zones.

Définition des Zones			
<b>Zones pour les communications vers l'International</b>			
<b>Zone frontalière</b>			
Allemagne (4965, 4968), France (33382, 33387), Belgique (3261, 3263, 3280, 3282, 3283, 3284, 3285, 3286, 3287)			
<b>Zone 1</b>			
Açores, Alaska, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Hawaï, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Madère, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican.			
<b>Zone 2</b>			
Australie, Bulgarie, Hong Kong, Islande, Malte, NFCA, Palestine, Porto Rico, Roumanie, Singapour			
<b>Zone 3</b>			
Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Iles Feroe, Taiwan, Turquie, Iles Vierges Américaines			
<b>Zone 4</b>			
Afrique du Sud, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bermudes, Biélorussie, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Comstar (réseau russe), Corée du Sud, Emirats arabes unis, Géorgie, Gibraltar, Guadeloupe, Guatemala, Guyane, Kirghizistan, Libye, Macao, Macédoine, Malaisie, Malawi, Maroc, Martinique, Mayotte, Mexique, Moldavie, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Ouzbékistan, Philippines, Réunion, Russie, Saint-Pierre-et-Miquelon, Serbie, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Zimbabwe.			
<b>Zone 5</b>			
Angola, Antilles néerlandaises, Arabie saoudite, Aruba, Bahreïn, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Cameroun, Costa Rica, Congo (ex-Zaire), Côte d'Ivoire, Egypte, Equateur, Honduras, Inde, Indonésie, Iran, Jordanie, Kazakhstan, Mozambique, Pérou, Qatar, République centrafricaine, Soudan, Sri Lanka, Swaziland, Syrie, Timor de l'Est, Turkménistan, Yémen, Zambie.			
<b>Zone Reste du Monde</b>			
Reste du monde			
<b>Satellites</b>			
Satellites (inmarsat,...)			
9.	Frais supplémentaires		
9.1.	Duplicata du contrat	[€]	30,52€
9.2.	Duplicata de la facture de base	[€]	Duplicata de facture dans la limite des 6 derniers mois (envoi par email ou courrier postal) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Facture de base (pages 1 &amp; 2) - prix par mois demandé pour toutes les lignes du compte : 5,09€</li> </ul>
9.3.	Duplicata de la facture détaillée	[€]	Duplicata de facture dans la limite des 6 derniers mois (envoi par email ou courrier postal) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Facture détaillée - prix par numéro par mois demandé : 15,26€</li> </ul>
10.	Modification de la ligne téléphonique		
10.1.	Changement de numéro de téléphone (prix par numéro)	[€]	N/A
10.2.	Ajout d'un numéro de téléphone pour ligne ISDN	[€]	N/A
10.3.	Changement analogique vers ISDN / VoIP	[€]	N/A
10.4.	Changement ISDN vers analogique / VoIP	[€]	N/A
10.5.	Changement VoIP vers analogique / ISDN	[€]	N/A
10.6.	Changement de profil (Clip, CLIR), présentation du/des numéro(s) de téléphone entrant(s)/sortant(s)	[€]	10,17€
10.7.	Option(s) (à énumérer et décrire)		
	N/A		
11.	Intervention technique		
11.1.	Coûts horaires	[€/h]	101,74€/h
11.2.	Facturation par heures, demi-heures, 15min,...	[min]	30 min

11.3. Frais de déplacement	[€]/km	 <p>Zone 0 -1 :15,26 EUR  Zone 2 : 25,43 EUR  Zone 3 : 35,61 EUR  Zone 4 : 45,78 EUR  Zone 5 : 66,13 EUR</p>
12. Procédure de « relance » (à énumérer et décrire)		[€]
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais administratif par lettre de rappel pour facture impayée (à partir du 2ème rappel) : 4,07€</li> <li>Frais de blocage et déblocage de la ligne suite à un impayé : 30,52€</li> <li>Transmission du dossier au service recouvrement : 40,70€</li> <li>Application de plein droit des intérêts au taux de la loi du 18 avril 2004 : cf. art 3.17 des CGV</li> </ul>		
13. Frais de récupération des créances (à énumérer et décrire)		[€]
<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de recherche d'une adresse postale (bureau de la population ou similaire) : 7,12€</li> <li>Frais de recherche auprès du Centre Commun de la Sécurité Sociale : 70,20€</li> <li>Frais de procédure (ordonnance de paiement) : 71,22€</li> <li>Commandement de payer par huissier : voir tarifs huissiers</li> <li>Requête en ordonnance de paiement : 70,20€</li> <li>Application d'une pénalité de 15% avec un minimum de 30€ sur le montant des créances : 15% de la créance avec un minimum de 30€</li> <li>Indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement (pour les non-résidents) : 61,04€</li> </ul>		
14. Divers		
Caractéristiques techniques principales [par principal il faut comprendre celles qui sont indispensables pour mettre en service « soi-même » (donc par le consommateur lui-même à son domicile) le service et/ou réseau concerné par ce consommateur]		
15. Option(s) (à énumérer et décrire)		

Option Tango Family : gratuit

Avec l'option Tango Family, invitez jusqu'à 12 membres de votre entourage à rejoindre votre communauté.

- Appel Fixe Tango vers Mobile Tango : 0,031€/min

Option Tango My Country :

Avec Tango My Country, téléphonez chaque jour gratuitement pendant 15 minutes vers le pays de votre choix (fixe vers fixe) : 10,50€/mois.

L'option Tango My Country est disponible pour plusieurs destinations :

Allemagne  
Autriche  
Belgique  
Espagne  
France  
Italie  
Pays-Bas  
Portugal  
Royaume-Uni  
Suède

Appels depuis votre ligne fixe vers une ligne fixe du (des) pays choisi(s), hors numéros spéciaux :

- 15 premières minutes quotidiennes : gratuites
- Prix par minute supplémentaire : 0,061€/min

Rythme de facturation : 60/60